

Voilà qui est très bien, monsieur le président, car le ministère des Pêcheries est très important. Nous sommes très fiers de ce que le ministre y accomplit d'excellente besogne. Nous serons à même de constater que l'industrie de la pêche bénéficiera beaucoup à l'avenir de l'ardeur que manifestent le ministre et ses hauts fonctionnaires dans l'accomplissement de leur tâche.

Je voudrais ici mentionner combien les habitants de Terre-Neuve ont été heureux, l'an dernier, de recevoir la visite du sous-ministre des Pêcheries. Il a passé quelque temps à Terre-Neuve et il me semble que nos pêcheries devraient maintenant prendre un bel essor. Il y a peut-être eu malentendu, à Terre-Neuve, l'an dernier, au sujet du discours qu'a prononcé à la radio le ministre des Pêcheries à cette époque; mais tout a été réglé et, sauf erreur, on s'est arrêté à un programme bien défini en vue d'améliorer les moyens à prendre pour vendre la morue; ainsi, les producteurs toucheront davantage.

Il y a environ cinq ans que Terre-Neuve est entrée dans la Confédération. Peut-être la Chambre aurait-elle l'obligeance de me permettre d'affirmer que tous les députés de Terre-Neuve (il y en a sept à la Chambre) sont heureux de siéger en cette enceinte. Je puis sans doute exprimer en leur nom mes sincères remerciements aux autres députés qui nous ont manifesté tant de courtoisie et d'amabilité. J'exprime également l'espoir que les progrès évidents réalisés depuis la confédération se poursuivront de façon satisfaisante et mutuellement avantageuse.

J'aborde maintenant certains problèmes auxquels notre population, et surtout nos pêcheurs, doivent faire face aujourd'hui. Nous nous trouvons encore, pour ainsi dire, dans une période de transition; nous sommes reconnaissants des progrès réalisés. Nous sommes heureux de constater que les plans établis comportent un programme d'assurance, prévoyant quelque indemnité pour les pêcheurs perdant leur attirail ou leurs bateaux dans les tempêtes, qui ont causé des dégâts considérables par le passé.

Toutefois, le programme d'assurance présente encore un autre aspect sur lequel j'appellerai l'attention du ministre. Je ne doute pas que lui-même ainsi que le ministre du Travail se préoccupent déjà de la question. Je pense à l'assurance-chômage qui manque, je le souligne, à nos pêcheurs. En automne, quand la pêche prend fin et que les pêcheurs doivent ranger leurs filets, ils chôment, mais ne peuvent réclamer aucune prestation d'assurance-chômage. Je crois, néanmoins, que la question recevra toute l'attention du ministre et je suis même convaincu qu'on trouvera, avec le temps, un moyen de venir en aide à nos pêcheurs.

[M. Ashbourne.]

A Terre-Neuve, nous connaissons, par le passé, trois différentes catégories de pêche. Nous avons la pêche côtière, à laquelle s'adonnaient les pêcheurs de la côte; puis la pêche sur les bancs marins et enfin, la pêche hauturière que pratiquaient les équipages des banquiers. Il y avait aussi les pêcheries du Labrador exploitées par des pêcheurs côtiers qui se sont rendus là-bas de même que par des pêcheurs sur quais flottants. Malheureusement, depuis la confédération, certains de ces fonds de pêche ont subi un grave déclin, notamment celui des Grands Bancs et surtout celui du Labrador.

Pour la pêche côtière, il faut tenir compte des vents et des marées. Nous savons, évidemment, que les poissons doivent se nourrir et que, par conséquent, ils doivent aller à la recherche de nourriture. Il arrive parfois que les vents se dirigent de la mer vers la terre. Actuellement, sur le littoral nord-est, il y a un grand amoncellement de glaces qu'ont accumulées les vents dominants du nord-est. Le poisson, évidemment, est influencé par les vents, les marées et les courants. Règle générale, le vent apporte aux poissons de quoi se nourrir, de quoi prospérer. Dans ces cas-là, la pêche côtière est abondante.

Mais parfois, lorsque les vents soufflent en direction de la mer, la nourriture du poisson se trouve transportée vers la haute mer. Il faut donc que le poisson se dirige de ce côté. Dans ces cas-là, les prises ne rapportent pas grand chose car il faut que le pêcheur traîne ses filets, et, souvent, la prise n'est pas abondante. La nécessité d'aller pêcher là où se trouve le poisson est donc aujourd'hui plus évidente qu'elle ne l'a jamais été. Nous nous rendons compte qu'il a été nécessaire aux pêcheurs de se procurer des palangriers, des chalutiers et autres embarcations à bord desquels ils peuvent se rendre près des Grands Bancs pour y prendre le poisson.

Je crois que jusqu'ici Terre-Neuve a souffert de ce qu'il y a eu trop peu de capitaux disponibles en vue des placements dans les pêcheries. A l'heure qu'il est, nous constatons qu'un plus grand nombre d'établissements d'apprêtage du poisson sont nécessaires. Il nous faut des établissements modernes où le poisson frais reçu directement des pêcheurs sera taillé, congelé et préparé en vue du marché le plus productif ou, en d'autres termes, du marché qui assurera le plus fort revenu à nos pêcheurs. Pour nous, c'est évidemment le grand marché des États-Unis.

Il fut un temps où Terre-Neuve produisait plus d'un million de quintaux de morue, surtout de la morue salée. De nos jours, cependant, nous nous rendons compte que beaucoup de nos anciens clients produisent leur propre poisson. Il en est ainsi tout particu-